

ACTUALITÉ LES INVITÉS DU POINT PHILIPPE TESSON

**Le blog note
Philippe Tesson**

Le Point.fr - Publié le 09/03/2014 à 10:20 - Modifié le 09/03/2014 à 10:26

Moi, président des écoutes

Pour Philippe Tesson, Sarkozy est non seulement présumé innocent, mais aussi la victime de Hollande et d'une instrumentalisation politique de la justice.



Nicolas Sarkozy a été mis sur écoute dans le cadre d'une enquête sur le financement de sa campagne. © PHILIPPE WOJAZER / POOL / AFP

IMPRIMER

1463

402

6

1

Par PHILLIPE TESSON

Il y a deux choses, deux choses distinctes. Il y a ce que l'on peut appeler le dossier Sarkozy, c'est-à-dire l'ensemble des actions menées par la justice contre l'ancien président de la République. Et il y a l'affaire des écoutes, révélée vendredi par le journal Le Monde. Le dossier Sarkozy est affaire de justice. Les écoutes, affaire de liberté. Le dossier Sarkozy n'est pas entièrement jugé. Sarkozy est présumé innocent des crimes qu'on lui impute. Si d'aventure la culpabilité de l'ancien président dans l'une ou l'autre des causes le concernant et qui font l'objet d'une instruction judiciaire est un jour avérée, nous porterons sur lui le jugement qui convient.

Atteinte à la liberté

En revanche, l'affaire des écoutes est, elle, d'ores et déjà jugée : le procédé utilisé par la justice dans la poursuite de ses enquêtes est un abus de pouvoir inadmissible et une scandaleuse atteinte à la liberté. Il nous semble utile de résumer les épisodes essentiels de cette procédure afin que le lecteur puisse mesurer le niveau d'acharnement qu'elle révèle et qui ne peut qu'obéir à une volonté politique. Depuis près d'un an, donc, Nicolas Sarkozy et son défenseur Me Thierry Herzog sont sur écoute. Jamais en France ancien président de la République ne connut ce sort. Il n'est pas illégal, puisque l'ancien chef de l'État est redevenu un justiciable comme les autres. S'agissant d'un avocat, le problème est plus complexe. Un avocat peut être écouté et perquisitionné, mais à certaines conditions, qui ne semblent pas toutes avoir été remplies s'agissant de cette affaire. D'où l'émotion considérable que celle-ci provoque dans le milieu judiciaire.

Ces écoutes furent ordonnées dans le cadre de l'information relative au soutien financier supposé de la Libye à la campagne présidentielle de Sarkozy. Elles ont permis au pouvoir judiciaire et au pouvoir politique de se tenir informés 24 heures sur 24 de tous les propos tenus au téléphone par Sarkozy,

relatifs aussi bien à sa vie publique qu'à sa vie privée, et à son insu, bien évidemment. Rien n'a échappé aux enquêteurs des conversations échangées par leur proie avec ses interlocuteurs sur tous sujets, notamment ceux qui nourrissent la chronique judiciaire dont Sarkozy est le héros, par exemple l'affaire Tapie, l'affaire Bettencourt et également la question en suspens de la saisie des agendas de l'ancien président.

Chasse à l'homme

À ce sujet, les enquêteurs saisirent un jour une conversation entre Sarkozy et son avocat, d'où il ressortait que les deux hommes étaient informés de l'évolution de ces dossiers par un de leurs amis, Gilbert Azibert, avocat général près la Cour de cassation, et que ce dernier avait exprimé le souhait que Nicolas Sarkozy soutienne sa candidature au poste de conseiller d'État à Monaco. La justice avait enfin découvert le crime, elle avait prétexte à piéger la bête. Dans une procédure accélérée, elle allait faire son oeuvre. Le tout récent parquet national financier, nommé sur proposition de Taubira par François Hollande et contesté par la majorité du monde judiciaire, fut, à peine installé, saisi de ce dossier. Il ouvrit le 26 février dernier une information judiciaire visant Nicolas Sarkozy pour "trafic d'influence". Une gigantesque opération policière fut engagée lundi dernier : perquisitions à la Cour de cassation et au domicile de Me Herzog et de Gilbert Azibert, saisies de courrier, de documents, de téléphones.

On en est là. Cela signifie qu'à l'heure qu'il est et sous bénéfice d'inventaire, la chasse à l'homme menée sans relâche par les enquêteurs depuis un an n'aura donné, si l'on en croit les révélations du *Monde*, que ce piètre résultat : Sarkozy coupable de trafic d'influence. Trafic d'influence, l'intervention d'un ancien président de la République en faveur d'un haut fonctionnaire à la veille de sa retraite pour un enjeu dérisoire : la nomination à un poste honorifique à Monaco ! Tant d'efforts, de moyens, d'énergie ; cette traque obstinée, cette montagne de haine pour accoucher d'une souris dérisoire. Mieux : il apparaît, selon les plus récentes informations, que la principauté de Monaco n'a jamais été l'objet d'une intervention extérieure dans la procédure de recrutement d'un conseiller à sa cour, et que de surcroît la candidature de M. Azibert n'avait même pas été retenue.

Une justice politique

Tout dans cette affaire des écoutes - les procédures utilisées, les méthodes, la précipitation, les violations du secret, l'abus des pouvoirs, l'atteinte aux libertés et aux droits de la défense -, tout atteste d'un acharnement qui éveille le soupçon. Et comme l'enjeu de cet acharnement est politique - c'est un ancien président de la République qui est visé, objet de la sourde rancune affirmée depuis son élection par son successeur, dans un contexte difficile pour ce dernier -, comment le soupçon pourrait-il être autre que politique ? Ce n'est pas faire injure aux juges que de le penser.

Depuis si longtemps se pose dans ce pays le problème du respect par le pouvoir politique de l'indépendance du pouvoir judiciaire ! La création du récent parquet financier ne procède-t-elle pas d'une décision politique imposée aux juges, qui, dans leur majorité, ne la souhaitaient pas ? Sur les traces de François Mitterrand, qui, en 1981, conquist le pouvoir sur le procès implacable fait au gaullisme d'avoir instauré en France une justice politique pour mieux soumettre par la suite durant ses deux septennats la justice à sa loi, François Hollande reconduit ce schéma.

Assouvissement d'une haine

Qui peut croire que l'obstination qu'il montre aujourd'hui à poursuivre l'ancien chef de l'État, en utilisant à cette fin des procédés à la limite du droit, répond davantage à un souci de justice qu'à d'autres mobiles : l'assouvissement d'une haine à peine dissimulée, la destruction politique d'un concurrent, une manoeuvre de diversion propre à masquer ses embarras personnels ? Le tout habillé par ce discours moral dont les socialistes enrobent le moindre de leurs actes pour en cacher la vilénie.

Si Sarkozy a commis les crimes que lui imputent François Hollande et ses amis, la justice le dira, et l'on respectera son verdict. Mais l'actuel président n'a ni la fonction ni le pouvoir de se substituer à elle en cautionnant des manoeuvres douteuses - les écoutes - dont la seule mise en oeuvre jette l'opprobre sur ceux qui en sont victimes avant même que la preuve de leur culpabilité ne soit avérée. Or, à l'heure qu'il est, les écoutes dont Sarkozy est l'objet depuis un an n'aboutissent visiblement qu'à un pétard mouillé. Mais le mal est fait.

LE BLOG NOTE

RSS Le Blog note

Tesson : Ayrault-Duflot, le fantoche et la chipie

Tesson : peut-on gouverner avec 19 % des Français ?

Tesson - Manif pour tous : les bourgeois catholiques ne sont pas des fascistes !

Philippe Tesson : "De l'ordre, monsieur le président !"

[Tous les articles - Le Blog note](#)


Immobilier à Rennes

OFFRE SPECIALE à découvrir
sur des appartements T3 et T4
à vendre à Rennes

» Cliquez ici



Un nutritionniste fasciné

Un père français dévoile une
astuce secrète pour perdre
rapidement du poids. Le coût:
39€!

» Cliquez ici



Ras-le-bol fiscal ?

Vous payez plus de 3000€
d'impôts par an ? Découvrez
comment ne plus en payer dès
2014 !

» Cliquez ici



Investir dans le diamant

Faites confiance à l'expertise
de VICORE avant d'investir
dans le diamant. Plus d'infos
ici!

» Cliquez ici

Publicité Ligatus

147 Commentaires

[Ajouter un commentaire](#)

FLYTOXX

le 09/03/2014 à 19:34

Signaler un contenu abusif

Acharnement disproportionné à l'objet

Rappelez moi le nom de cet homme politique français qui tout récemment déclarait « son indignation totale » face à la violation de sa vie privée ? Le même qui poursuit de sa vindicte son prédécesseur probablement par crainte de le voir revenir. Je ne sais pas si ces écoutes sont légales mais dans l'affirmative, qu'un homme et son avocat puisse être ainsi espionné sans relâche pendant un an pour un motif aussi futile (présomption de favoritisme à l'encontre d'un Président de la République Française concernant un poste honorifique...) me fait douter que nous soyons encore dans une vraie démocratie. J'ajouterai que voyant comment et à quelles fins sont utilisés les moyens de la justice, je comprends mieux l'encombrement de nos tribunaux.

Alices

le 09/03/2014 à 19:02

Signaler un contenu abusif

Les bouches se délient

Peut être sommes nous trop réactifs,
il y a une autre article en ce moment, "la longue traque judiciaire de Sarkozy", ça décoiffe,
les perquisitions y sont détaillées, impressionnant quand même quand 12 hommes débarquent et vont jusqu'à démonter le tambour de la machine à laver pour trouver des preuves, et reviennent bredouilles, et ceci dans 3 lieux en même temps.
M^e Hertzog a vu sa maison retournée pendant 10 heures, ça fait Kgb.
Il ne faut pas mettre tous les magistrats dans le même sac, il ne peut y avoir

que des gens mauvais, certains oeuvrent chaque jour sans participer à ce genre de traque politique et aimeraient certainement avoir quelques moyens supplémentaires, pour mettre de l'encre dans l'imprimante par exemple. Il faudra un jour quand même dire combien cette traque à l'homme coute au contribuable depuis le temps que ça dure. Un très mauvais film se joue sous nos yeux, les victimes sont les hommes honnêtes qui rendent justice au quotidien, la justice est totalement décrédibilisée depuis le mur des cons et aujourd'hui un nouveau coup lui est portée.

la vigie

le 09/03/2014 à 18:59

 Signaler un contenu abusif***Merci Monsieur Tesson***

Très sincèrement, cela fait du bien de vous lire. Et il m'est venu à l'esprit à la lecture de votre article, qu'un jour, toutes les nominations qui sont faites actuellement par Hollande pour caser ses amis devront être regardées à la loupe, parce qu'on peut imaginer facilement qu'elles relèvent d'un conflit d'intérêts.

Patrick57

le 09/03/2014 à 18:54

 Signaler un contenu abusif***Le pire dans cette affaire***

C'est que cette gauche caviar, car ils sont tous bourrés de fric, Hollande et Taubira, font les morts car on ne les entend pas. Ne me dites pas que des juges qui mettent un ancien président sur écoute et même s'ils ont la liberté d'agir ils doivent avertir leur hiérarchie de la mise sur écoute de monsieur Sarkozy.

Alors ne dites pas que ce n'est pas une chasse aux sorcières, orchestrée sous les ordres ou conseils de qui au gouvernement, car jamais après le départ d'un président de telles affaires ont eu lieu car après le changement de président en 1995 jamais une telle chasse a été faite, et pourtant cela aurait pu.

Monsieur Sarkozy doit vraiment leur faire peur.

zorrococo

le 09/03/2014 à 18:35

 Signaler un contenu abusif***J. Chirac et G. Fosse même processus que contre M. Sarkozy***

Depuis des années le Président Sénateur Fosse(ami de Chirac) à Tahiti est traité comme un Tonton macoute par le pouvoir ! Son principal objectif était d'aider son peuple et de maintenir la Polynésie dans l'espace de NOTRE République. La gauche ne lui a jamais pardonné d'avoir réussi le tour de force d'imposer l'autonomie interne à sa Sainteté Mitterrand. Comme Nicolas Sarkozy, il subit un acharnement judiciaire éhonté pour des broutilles alors que son adversaire indépendantiste Témaru (ami personnel de Taubira) n'a jamais été inquiété. Comme en métropole le "ventilateur à boules puantes" s'est emballé. Chacun en comprend les motifs. Frères citoyens courbons l'échine car la prochaine victime sera peut-être vous ou moi !

jackson31

le 09/03/2014 à 18:30

 Signaler un contenu abusif***Les socialistes sont habitués***

Ce genre de méthode a commencé avec Mitterrand, qui avait même fait disparaître ce pauvre Edern Hallier, suicidé Grossouvre Pelat, Beregovoy, et maintenant nous avons leur progéniture en la personne des Hollandais qui s'appliquent à copier les méthodes Mitterrandiennes avec l'aide des journalistes et des juges mis en place pour cela.

Vigilante

le 09/03/2014 à 18:24

 Signaler un contenu abusif***Quelle belle idée de sortie pour Nicolas Sarkozy cette semaine qui vient...***

Le nouvel observateur nous dit :

"L'ancien chef de l'Etat aura peut-être d'ailleurs l'occasion de s'exprimer pour la première fois ce lundi 10 mars sur les affaires qui le cernent. Il est en effet attendu à Nice pour inaugurer le centre Claude Pompidou consacrée à la maladie d'Alzheimer, ... "

C'est tout à fait au point pour quelqu'un qui a, semble-t-il, quelques problèmes de mémoire concernant toute une série d'affaires dont M. Tesson peut tout de même reconnaître qu'elles n'ont pas attendu l'arrivée de François Hollande pour démarrer.

PequinMoyen

le 09/03/2014 à 18:21

 Signaler un contenu abusif***Decidement***

La droite ne veut pas entendre parler d'une justice qui n'est pas aux ordres. Les juges d'instruction font leur boulot mais ça déplaît à une certaine clique qui aurait bien aimé les voir disparaître parceque trop fouinards et pas assez lèche bottes.

HCL14

le 09/03/2014 à 18:21

 Signaler un contenu abusif***Honteux***

Merci Monsieur Tesson de dénoncer les méthodes de moi président, et de ces magistrats qui bafouent les règles déontologiques les plus élémentaires. J'ose espérer qu'il existe encore des magistrats dignes de ce nom, dans

notre pays, qui vont oser s'insurger contre les méthodes dignes de la Stasi. Inquiétant, cette République irréprochable et cette justice aux ordres de moi je président normal le haineux.

souillot

le 09/03/2014 à 18:18

 Signaler un contenu abusif

Et demain ?

Qu'advient-il si dans le cas extrême Kadhafi AURAIT financé une partie de la campagne de Sarkhozy, va-t-on reculer le calendrier de sept ans et rayer des tablettes le quinquennat de Sarkhosy ? Comment auditionner Kadhafi, celui ci étant mort, enterré, dévoré ? Il faudrait que je rajeunisse de 7 ans, chouette je n'aurai donc que 60 ans. C'est complètement ridicule. Que d'argent dépensé, notre argent, pour arriver à rien, puisque ces juges ne pourront rien car le temps est passé, et ils n'ont pas encore trouvé la machine à remonter le temps ! Sept ans plus tôt, donc pas de crise et pas de Hollande au pouvoir, ça c'est chouette ! Notre justice creuse un abîme sans fond, car l'histoire est passée ! Se rendent-ils bien compte de leur absurdité ?

[Tous les commentaires](#)

Votre commentaire

Titre * :

Commentaire * :

2000 caractères restants

☒ M'alerter lors de la publication de ma réaction

[Ajouter un commentaire](#)

[Voir les conditions d'utilisation](#)